

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

**COMMUNE DE MERVILLE**  
**Séance du 22 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 22 septembre, à 20heure(s), le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

**Présents :**

Mme Patricia OGRODNIK, M. Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BEGUE, M. Jean-Luc FOURQUET, M. Daniel CADAMURO, Mme Alexandrine MOUCHET, Henri HERNOULD, M. François GAUTHIER, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, M. Gilles MARTIN, M. Patrick DI BENEDETTO, Mme Monique NICODEMO-SIMION, Mme Nelly AUGUSTE, M. Sauveur GIBILARO, Mme Katia ZANETTI, M. René BÉGUÉ, Mme Béatrice MARTY, Mme Stéphanie HUILLET, M. Jean-François LARROUX, M. Philippe PETRO, M. Christophe FEUILLADE, Mme Sylviane GABEZ

**Secrétaire de séance :** M. Daniel CADAMURO

**Absents excusés :**

Mme Valérie HABIRE représentée par Mme Béatrice MARTY  
Mme Marie-Thérèse TRECCANI représentée par M. Jean-François LARROUX

**Absents :**

M. Bernard TAGNERES

Date de la Convocation:  
15/09/2017  
Date d’Affichage :  
25/09/2017

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017**

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 09 juin 2017**

**1- SERVICES TECHNIQUES**

- a. Demande de diagnostics énergétiques auprès du SDEHG au titre de l'année 2017

**2- URBANISME**

- a. Dénomination du rond-point à l'intersection de la route de Larra, du chemin de Laffage, et de l'allée du Puymorens

**3- FINANCES**

- a. Admissions en non-valeur
- b. Demande de subvention auprès du Conseil départemental, dans le cadre des amendes de police, au titre de la sécurisation de la RD65 (dite Route de l'Hippodrome)

#### **4- ADMINISTRATION GENERALE**

- a. Déclassement de matériel municipal
- b. Approbation de la convention entre le Conseil départemental et la commune pour le transport des personnes âgées de 65 ans et plus sur les services ferroviaires régionaux et routiers de transport public de voyageurs en Haute-Garonne, et autorisation donnée à Mme le Maire de signer celle-ci.(PJ1)

#### ➤ **Approbation du compte rendu du 09 juin 2017**

Le compte-rendu est approuvé à la majorité. (1 abstention)

#### **1- SERVICES TECHNIQUES**

- a. Demande de diagnostics énergétiques auprès du SDEHG au titre de l'année 2017

M.MARTIN informe le Conseil municipal que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire les bâtiments de son choix dans ce programme, comme cela avait déjà été fait au titre de l'année 2016.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de

- Décider de demander un diagnostic énergétique pour l'Espace Jouvion, l'Ecole de musique, l'école élémentaire
- S'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment
- S'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de demander un diagnostic énergétique pour l'Espace Jouvion, l'Ecole de musique, l'école élémentaire
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

## **2- URBANISME**

- a. Dénomination du rond-point à l'intersection de la route de Larra, du chemin de Laffage, et de l'allée du Puymorens

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal qu'il convient d'opérer la dénomination du rond-point précité et qu'il est proposé à ce titre la dénomination suivante :

« Rond-point du souvenir français »

M.FEUILLADE regrette que le choix du nom n'ait pas été proposé au Conseil municipal des Enfants et des Jeunes, par exemple.

Mme le Maire et Mme OGRODNIK rappellent qu'il a été validé par la commission municipale ad hoc, et qu'en l'occurrence il résulte d'une concertation avec la FNACA.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité à cet effet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la dénomination proposée ci-dessus.

## **3- FINANCES**

- a. Admissions en non-valeur

Madame LABAYEN REMAZEILLES informe le Conseil municipal qu'à la demande du Comptable du Trésor de Grenade, qui n'a pu procéder à leur recouvrement, et a épuisé toutes les voies réglementaires, il convient de procéder à l'admission en non-valeur des sommes de 229,31 et de 134,61€.

Il est ainsi proposé au Conseil les admissions en non-valeur des sommes précitées.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les admissions en non-valeur précitées.

- b. Demande de subvention auprès du Conseil départemental, dans le cadre des amendes de police, au titre de la sécurisation de la RD65 (dite Route de l'Hippodrome)

Mme LABAYEN REMAZEILLES informe le Conseil Municipal qu'afin de sécuriser la route de l'Hippodrome (RD65), il y est prévu en 2018 l'aménagement de plateaux ralentisseurs. Ces travaux peuvent être financés pour un montant maximum de dépenses de 30 000€, par le Conseil départemental, au titre des amendes de police.

Afin d'inscrire ce projet dans la programmation 2018 du Département, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère avant le 29 septembre 2017 afin :

- d'approuver ce projet
- de solliciter l'inscription de l'opération au programme 2018 des amendes de police du Conseil départemental
- d'approuver la convention en pièce jointe de la présente délibération et d'autoriser Mme le Maire à la signer
- de solliciter l'aide du conseil départemental pour les travaux de la part communal.

Le Conseil municipal est donc sollicité à cet effet.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ce projet
- sollicite l'inscription de l'opération au programme 2018 des amendes de police du Conseil départemental
- approuve la convention en pièce jointe de la présente délibération et autorise Mme le Maire à la signer
- sollicite l'aide du conseil départemental pour les travaux de la part communal.

#### **4- ADMINISTRATION GENERALE**

##### **a. Déclassement de matériel municipal**

M.VIGNOLLES informe le Conseil municipal que dans le cadre de la bonne gestion du patrimoine municipal et de son inventaire, il convient de déclasser du matériel informatique, municipal, hors d'usage, ainsi décliné :

- 1 PC Xerius intel C2D E6850
- 1 PC Xerius intel C2D E8400
- 1 PC portable ASUS K72JR

Il est confirmé que le matériel précité est bien hors d'usage et ne peut donc être récupéré.

Mme le Maire demande ainsi au Conseil :

- d'approuver le déclassement du matériel ci-dessus précisé,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le déclassement du matériel ci-dessus précisé,
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

- b. Approbation de la convention entre le Conseil départemental et la commune pour le transport des personnes âgées de 65 ans et plus sur les services ferroviaires régionaux et routiers de transport public de voyageurs en Haute-Garonne, et autorisation donnée à Mme le Maire de signer celle-ci.(PJ1)

Mme BEGUE informe le Conseil municipal que suite à la dissolution du SITPA (Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de transport des Personnes Agées) par M.le Préfet de la Haute-Garonne, le Conseil Départemental propose aux communes anciennement membres de ce Comité comme à l'ensemble des communes de la Haute-Garonne de poursuivre ce dispositif d'aide aux transports des personnes âgées via la signature de la convention ci-jointe.

Cette convention reprend les dispositions précédentes du SITPA. Celles-ci figurent en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe
- d'autoriser Mme le Maire à signer celle-ci

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la convention jointe
- autorise Mme le Maire à signer celle-ci

**CONSEIL MUNICIPAL du 22 SEPTEMBRE 2017**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**1- SERVICES TECHNIQUES**

a. Demande de diagnostics énergétiques auprès du SDEHG au titre de l'année 2017

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire les bâtiments de son choix dans ce programme, comme cela avait déjà été fait au titre de l'année 2016.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de

- Décider de demander un diagnostic énergétique pour l'Espace Jouvion, l'Ecole de musique, l'école élémentaire
- S'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment
- S'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

**2- URBANISME**

a. Dénomination du rond-point à l'intersection de la route de Larra, du chemin de Laffage, et de l'allée du Puymorens

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'opérer la dénomination du rond-point précité et qu'il est proposé à ce titre la dénomination suivante :

« Rond-point du souvenir français »

Le Conseil municipal est ainsi sollicité à cet effet.

### **3- FINANCES**

#### **a. Admissions en non-valeur**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande du Comptable du Trésor de Grenade, qui n'a pu procéder à leur recouvrement, et a épuisé toutes les voies réglementaires, il convient de procéder à l'admission en non-valeur des sommes de 229,31 et de 134,61€.

Il est ainsi proposé au Conseil les admissions en non-valeur des sommes précitées.

### **4- ADMINISTRATION GENERALE**

#### **a. Déclassement de matériel municipal**

M.le Maire informe le Conseil municipal que dans la cadre de la bonne gestion du patrimoine municipal et de son inventaire, il convient de déclasser du matériel informatique, municipal, hors d'usage, ainsi décliné :

- 1 PC Xerius intel C2D E6850
- 1 PC Xerius intel C2D E8400  
(matériel utilisé par le service Enfance Jeunesse)
- 1 PC portable ASUS K72JR

M.le Maire demande ainsi au Conseil :

- d'approuver le déclassement du matériel ci-dessus précisé,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

#### **b. Approbation de la convention entre le Conseil départemental et la commune pour le transport des personnes âgées de 65 ans et plus sur les services ferroviaires régionaux et routiers de transport public de voyageurs en Haute-Garonne, et autorisation donnée à Mme le Maire de signer celle-ci.(PJ2)**

Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à la dissolution du SITPA (Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de transport des Personnes Agées) par M.le Préfet de la Haute-Garonne, le Conseil Départemental propose aux communes anciennement membres de ce Comité comme à l'ensemble des communes de la Haute-Garonne de poursuivre ce dispositif d'aide aux transports des personnes âgées via la signature de la convention ci-jointe.

Cette convention reprend les dispositions précédentes du SITPA. Celles-ci figurent en annexe 2 du présent dossier.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe
- d'autoriser Mme le Maire à signer celle-ci